



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mars 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2005

**Bâtiments - Contrôles et vérifications techniques obligatoires -
Signature des marchés**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

DELIBERATION D20050146

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans l'acte de construire ou dans le cadre de l'entretien des ouvrages, il est nécessaire et obligatoire de mettre en œuvre des contrôles et vérifications périodiques.

Ces contrôles et vérifications concernent plus particulièrement :

- le contrôle technique construction, concernant la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes,

- la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers de BTP (Bâtiments et travaux Publics) conformément à la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, au décret 94-1159 du 26 décembre 1994 et au décret 92-158 du 20 février 1992.

Par ailleurs, des contrôles et des vérifications périodiques sont également obligatoires notamment en ce qui concerne :

- les installations électriques, l'éclairage de sécurité et les moyens de secours,

- les installations de chauffage, traitement d'air, gaz et appareils de cuisson,

- les ascenseurs, portes et portails automatiques.

Suite à l'appel d'offres qui a été lancé pour ces différentes prestations « marché à bon de commande » pour la période 2005 à 2007, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 mars 2005 pour la désignation des attributaires :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT EN € TTC/AN
1	Mission coordinateur et assistance à maître d'ouvrage, Hygiène et Sécurité des chantiers du BTP	ELYFEC	14 927,28 €
2	Contrôle technique construction	QUALICONSULT	21 988,80 €
3	Contrôles et vérifications périodiques : installations électriques, moyens de secours	NORISKO	33 746,34 €
4	Contrôles et vérifications périodiques : installations gaz	NORISKO	14 508,68 €
5	Contrôles et vérifications périodiques : ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques	QUALICONSULT	6 479,93 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés,

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces marchés.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

